

Commune de Noyal-Muzillac
Service Enfance Jeunesse



Accueil de Loisirs Ty Moun

2 Rue du Benguë
56190 NOYAL-MUZILLAC
02.97.41.50.34
alsh@noyal-muzillac.fr

Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs



Sommaire

1. Les objectifs pédagogiques.....	p. 4
2. Le projet de fonctionnement de l'accueil périscolaire.....	p. 4
a. Comment mettre en œuvre les objectifs à l'APS ?	p. 4
b. Le public concerné et lieu de fonctionnement.....	p. 7
c. Inscriptions et encadrement	p. 8
d. Horaires et tarifs	p. 8
e. L'hygiène, le soin, la santé.....	p. 8
f. L'organisation dans l'espace.....	p. 9
3. Le projet de fonctionnement de la pause méridienne	p. 10
a. Comment mettre en œuvre les objectifs le midi ?	p. 10
b. Le public concerné et lieu de fonctionnement.....	p. 13
c. Inscriptions et encadrement	p. 13
d. Horaires et tarifs	p. 13
e. L'hygiène, le soin, la santé.....	p. 14
f. L'organisation dans l'espace.....	p. 14
4. Le personnel pédagogique et son fonctionnement.....	p. 15
a. Organigramme du Service Enfance Jeunesse	p. 15
b. Rôle du directeur.....	p. 16
c. Rôle et compétences de l'animateur	p. 17
d. Les différents rôles de l'adulte encadrant	p. 18
e. Accompagnement des animateurs stagiaires	p. 20
5. Règles de vie et de fonctionnement	p. 21

Introduction

L'accueil de loisirs périscolaire est un espace éducatif entre l'école et la famille. Les animations mises en place visent à développer l'échange, l'autonomie et la socialisation des enfants dans un souci permanent de mixité sociale. En aidant les enfants à construire leur identité et leur personnalité, le projet éducatif permet de lutter contre l'exclusion, de socialiser les enfants en les rendant autonomes.

L'activité et le jeu ne sont que des moyens au service d'objectifs éducatifs énoncés dans le projet éducatif. Trois grands principes sont cependant à retenir : le respect du rythme de l'enfant, le plaisir de faire et d'être avec les autres, et la progression dans des domaines variés.

L'enfant devient acteur de ses loisirs et de ses vacances.

L'accueil de loisirs dispose aujourd'hui d'un champ d'action très large. Il est le regroupement des vacances scolaires, des mercredis et « Plan mercredi », de la pause méridienne et évidemment d'un accueil périscolaire. La même logique pédagogique est appliquée sur l'ensemble de ces temps. Autant que possible les mêmes règles et la même exigence est donc maintenue sur l'ensemble des actions de l'ALSH.

Le projet pédagogique de l'équipe d'encadrement a été fixé pour une période de 3 ans.

1. Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs périscolaire

1. Permettre à l'enfant de vivre un moment de détente et de convivialité.

Que l'enfant puisse se poser, se détendre, souffler, passer du bon temps, prendre le temps, prendre du plaisir.

2. Accompagner l'enfant dans sa socialisation et dans son apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité.

Que l'enfant puisse apprendre la notion de partage, de respect (de soi/des autres/de différence), d'entraide, de bienveillance.

3. Permettre à l'enfant d'avoir des responsabilités et l'accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie.

Que l'enfant puisse prendre des initiatives et faire des choix, qu'il puisse se responsabiliser, prendre confiance en lui pour mieux réussir seul ensuite, qu'il puisse être encouragé et valorisé dans ses capacités.

4. Amener l'enfant à s'ouvrir aux autres/au monde

Que l'enfant puisse découvrir de nouvelles pratiques artistiques, sportives ou culturelles ; qu'il puisse développer sa créativité et son imaginaire, son esprit critique et artistique.

2. Le projet de fonctionnement de l'accueil périscolaire

a). Comment mettre en œuvre les objectifs à l'A.P.S. ?

Moment de détente et de convivialité :

• Que l'enfant puisse se détendre et prendre le temps

- Des coins calmes (lecture) sont aménagés dans chacune des salles d'activités des différents groupes d'âges.
- Les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner à l'accueil, permettant aux familles de moins les presser à la maison. Ils peuvent également se reposer sur un lit dans la salle de sieste.

- L'équipe doit être organisée et anticiper les actions (habillage/déshabillage, passage aux toilettes, trajets...) afin de ne pas avoir à presser les enfants.
 - L'étude surveillée est organisée dans une salle ne donnant pas accès direct à la cour de récréation, de façon à ce que les enfants puissent faire leurs devoirs dans le calme.
- **Que l'enfant puisse vivre un moment de convivialité**
 - Les enfants prennent leurs goûters dans différentes salles en fonction des groupes d'âges (maternels, CP/CE1, CE2/CM1/CM2) de façon à favoriser les petits groupes et les échanges entre eux. Les groupes d'âges sont identiques à ceux de l'ALSH et de la pause méridienne pour renforcer les liens des enfants sur les différents temps périscolaires.

Socialisation et citoyenneté :

- **Que l'enfant puisse participer aux tâches de la vie quotidienne**
 - Chaque enfant, en s'inscrivant volontairement sur le « tableau des tâches collectives », peut participer aux tâches de la vie quotidienne (débarrassage du goûter, vaisselle, balayage de la salle, rangement des jeux...)
- **Que l'enfant puisse partager des moments de vie ensemble**
 - Les enfants peuvent vivre des situations d'entraide (à travers le goûter, les devoirs...) et de partage (à travers les jeux, le matériel, la participation aux tâches de la vie quotidienne)
- **Que l'enfant puisse bénéficier d'un accueil et d'une attention individuelle dans le temps collectif**
 - L'équipe doit veiller à offrir aux enfants un accueil personnalisé (dire bonjour/au revoir avec le prénom de l'enfant), à proposer des activités variées, à veiller à adopter une attitude bienveillante en dialoguant avec l'enfant et en étant à l'écoute de ses besoins, à prendre en charge l'enfant dès son arrivée, en l'accompagnant vers les autres animateurs/lieux/activités.
- **Que l'enfant puisse respecter les autres et être respecté**
 - Les règles de vie sont écrites de façon positive, sur la base de droit et de devoirs des enfants. A chaque droit correspond un devoir et une sanction si le devoir n'est pas respecté.
 - Les règles de vie sont affichées dans l'accueil périscolaire et sont utilisées par les animateurs pour résoudre des situations de conflit.
- **Que l'enfant soit sensibilisé à des gestes éco citoyens**
 - Les enfants veilleront au tri des déchets (alimentaires/non alimentaires).
 - Les enfants seront accompagnés à porter une attention aux consommations d'énergies (extinction des lumières, fermeture des portes en cas de chauffage...)

Responsabilité et autonomie :

- **Que l'enfant puisse utiliser seul le matériel et les jeux**

- L'aménagement des salles d'activités est organisé de façon à ce que les enfants puissent accéder en autonomie aux différents espaces (dessin, jeux, bricolage, coin lecture) et le mobilier est adapté à la taille des enfants.
- Les boîtes de rangement sont étiquetées de photos ou de pictogrammes pour faciliter le rangement autonome des enfants.
- Les enfants s'inscrivent sur un « tableau des responsabilités » des jeux extérieurs : ils peuvent ensuite aller chercher le matériel, ils en sont responsables durant le temps de leur utilisation jusqu'à son rangement.

- **Que l'enfant puisse prendre des initiatives et faire des choix**

- Mise en place d'activités avec les enfants ou directement à leur initiative
- Participation des enfants à la décoration de leur espace de vie

Ouverture aux autres et au monde :

- **Que l'enfant puisse découvrir de nouvelles pratiques artistiques, sportives ou culturelles**

- Des ateliers et activités peuvent être proposés aux enfants par les animateurs dans le but de découvrir de nouvelles pratiques.

- **Que l'enfant puisse développer sa créativité et son imaginaire, son esprit critique et artistique**

- Les enfants ont la possibilité d'accéder au matériel d'activité (récup, bricolage, loisirs créatifs) en autonomie ou sous forme d'ateliers
- Les enfants peuvent participer à des groupes de lecture avec les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire
- Des « goûters philo » et « ateliers débats » peuvent être organisés de façon ponctuelle ou régulière.

b) Le public concerné et lieu de fonctionnement

L'accueil périscolaire se situe dans les locaux de l'accueil de loisirs et concerne les enfants scolarisés à l'école communale Jean-Marie Boëffard.

La capacité d'accueil de 68 enfants.

c) Inscriptions et encadrement

Les enfants sont pris en charge dès 16h30 par des animateurs diplômés, en respectant le taux d'encadrement suivant :

1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans

Afin de respecter le taux d'encadrement, il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants (via le portail famille, mail ou téléphone) à l'avance. Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher à 16h40 sont automatiquement pris en charge par l'APS.

d) Horaires et tarifs

L'accueil périscolaire est ouvert : le matin de 7h15 à 8h45, le soir de 16h30 à 19h00.

La facturation se fait au quart d'heure, tout quart d'heure commencé étant du.

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial de la manière suivante :

QF	-650 €	651 à 950€	951 à 1250 €	+ 1250 €
Tarif par 1/2H	0,32 €	0,33 €	0,34 €	0,35 €

e) L'hygiène, le soin, la santé

▪ **L'hygiène**

L'équipe veille à la bonne hygiène sanitaire des enfants, notamment au lavage des mains :

- après chaque sortie à l'extérieur
- avant et après chaque repas
- après chaque passage aux toilettes.

Une douche, du linge et des vêtements de rechanges sont à disposition, en cas de petits accidents ou chutes malencontreuses.

▪ **Le soin, la santé**

L'accueil de loisirs est équipé d'une pharmacie, placée en hauteur et fermée à clé, qui contient le matériel et les produits pouvant assurer les premiers secours et les soins de blessures bénignes.

Les soins et le suivi médical est assuré par le responsable ou un membre de son équipe autorisé, titulaire de l'attestation de formation « Prévention et secours civique de niveau I ».

En cas d'urgence, le responsable met en œuvre toutes mesures médicales (appel des secours, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

f) L'organisation dans l'espace

▪ **Espace des enfants**

Chaque salle d'activité a été aménagée de façon à ce que les enfants puissent y vivre de façon la plus autonome possible :

- Matériel utilisés fréquemment par les enfants rangés à leur hauteur
- Acquisition de tables à pied réglable et chaises à hauteur des enfants
- Système d'images et d'étiquettes sur les boîtes de rangements

et de façon à respecter le rythme de chacun :

- Espaces de jeux bien définis (coin lecture, coin dinette/poupée, tapis de jeux, tables d'activités...)
- Accès au coin lecture à n'importe quel moment de la journée

▪ **Espaces réservés aux adultes**

Deux espaces sont exclusivement réservés aux adultes :

- La mezzanine de la salle d'activité des 3/6 ans (espace de travail des animateurs)
- L'étage de la salle de sieste (stockage et archivage de dossiers et travaux)

▪ **La sécurité**

Plusieurs mesures de sécurité ont été mises en place :

Dans les locaux

- L'accès aux étages (réservés exclusivement aux adultes) est fermé par des barrières de sécurité
- Toutes les portes sont équipées de systèmes anti pince-doigts
- Toutes les prises sont équipées de cache-prises (excepté les prises aux normes)
- La pharmacie est mise sous-clé et placée en hauteur

- Les instruments de cuisine (couteaux pointus notamment) sont placés en hauteur dans les placards
- L'accès aux produits ménagers est fermé à clé
- Des embouts en silicone ont été placés sur les coins des meubles non arrondis

A l'extérieur

- Un animateur est présent dans la cour dès qu'un enfant souhaite y aller
- Une zone interdite aux enfants (car manque de visibilité pour la surveillance) est matérialisée par une bande de peinture au sol.

3. Le projet de fonctionnement de la pause méridienne

a). Comment mettre en œuvre les objectifs sur le temps du midi ?

Moment de détente et de convivialité :

- **Que l'enfant puisse bénéficier d'un temps de loisirs avant, pendant, après le repas.**
 - Les animateurs peuvent proposer des jeux et activités courtes pendant les temps de récréation (mallette mobile de jeux), les enfants ont le choix d'y participer ou non.
 - Pendant le repas, des animations pourront être proposées (démonstration galettes/saucisses, « opération jus de fruits », repas à thème, participation à la semaine du goût, « un jour une énigme », « un repas, un débat »...)
 - Les enfants ont la possibilité d'aller la bibliothèque (école JMB) ou dans la garderie (école Sacré Cœur) en fonction du temps après le repas.
- **Que l'enfant puisse se rendre au restaurant scolaire à son rythme**
 - Les départs s'effectuent de façon échelonnée et par groupe d'âge (maternels, CP/CE1, CE2/CM1/CM2). Les enfants marchent à leur rythme.
 - L'entrée et le départ du restaurant scolaire se fait par des portes différentes en fonction des groupes : moins d'attente des enfants à l'entrée du restaurant scolaire, diminution de l'effet d'engouement, arrivée plus tranquille pour les maternels. Les enfants visualisent mieux les issues de secours
 - L'équipe doit être organisée et anticiper les actions (habillage/déshabillage, passage aux toilettes, trajets...) afin de ne pas avoir à presser les enfants.

- **Que l'enfant puisse évoluer dans un univers convivial**

- La salle des maternels est fermée par des claustras « anti-bruit » qui la sépare de la grande salle ; les plus petits sont installés dans un renforcement de la salle pour favoriser l'effet « cocooning ».
- La grande salle du réfectoire est séparée en 3 zones, matérialisées par des claustras. Chaque zone accueille environ 45 enfants de groupes d'âges homogènes, répartis sur des tables de 5 enfants.
- Les enfants choisissent librement leur place.
- Un outil pédagogique de régulation de bruit sera affiché par zone.

Socialisation et citoyenneté :

- **Que l'enfant puisse respecter les autres et être respecté**

- Les règles de vie sont écrites de façon positive, sur la base de droit et de devoirs des enfants. A chaque droit correspond un devoir et une sanction si le devoir n'est pas respecté.
- Les règles de vie sont affichées dans le restaurant scolaire et sont utilisées par les animateurs pour résoudre des situations de conflit.

- **Que l'enfant puisse être accompagné dans l'apprentissage du partage**

- Les adultes encadrants adopteront une attitude bienveillante et positive, et non dans le jugement et la réprimande. Les critiques seront positives et constructives, de manière à donner les outils nécessaires aux enfants.
- Les enfants pourront se servir seuls et partager les plats.

- **Que l'enfant puisse participer aux tâches de la vie quotidienne**

- Les enfants débarrassent collectivement leur table en amenant au centre de la table les assiettes, couverts, verres.
- Des outils de nettoyage (balai, pelle, éponge, seau) sont mis à disposition des enfants en cas de besoin

- **Que l'enfant soit sensibilisé à des gestes éco citoyens**

- Lors du débarrassage, les enfants veilleront au tri des déchets (alimentaires/non alimentaires).
- Les enfants veilleront à ne pas gaspiller de l'eau en remplissant les pichets en fin de repas mais plutôt en vidant les pichets des tables voisines qui n'en ont plus besoin

Responsabilité et autonomie :

- **Que l'enfant puisse se servir seul.**

- Différents niveaux d'autonomie en fonction des âges sont déterminés (pour une acquisition progressive de l'autonomie).
- Du matériel adapté aux maternels est investi (petits couteaux, fourchettes et pichets)

- **Que l'enfant puisse se responsabiliser**

- Différentes responsabilités « sécurité routière » sont mises en place lors des trajets. Les enfants peuvent être « chefs de rangs », à leur tour, sur inscription volontaire sur un tableau des responsabilités.

Les chefs de rangs portent des gilets fluorescents et sont situés à l'avant et à l'arrière du groupe. Ils ont la responsabilité de connaître les consignes de sécurité et de les faire respecter (savoir où et quand s'arrêter, où traverser, ne pas avancer trop vite...)

- Les animateurs donneront les mêmes repères de trajets, les mêmes consignes, les mêmes règles que lors des sorties avec l'ALSH (ou s'arrêter, où traverser, port du gilet jaune...)

- **Que l'enfant puisse prendre des initiatives et faire des choix**

- Les animateurs veilleront à mettre en place des rituels de fonctionnement, pour que les enfants puissent savoir seuls ce qu'ils doivent/peuvent faire et ainsi prendre plus facilement des initiatives par la suite (savoir quand commencer à manger/débarrasser/laisser la nourriture sans avoir à demander la permission).
- Les enfants choisissent librement leur place.

Ouverture aux autres et au monde :

- **Que l'enfant puisse être sensibilisé sur les menus équilibrés**

- Une sensibilisation ludique sera affichée dans le restaurant scolaire, avec des codes couleurs.

- **Que l'enfant puisse découvrir de nouvelles saveurs et bénéficier d'un repas de qualité**

- Le personnel de restauration veille à établir des menus variés et innovants, notamment lors de la semaine du goût.
- Des produits locaux et bio sont progressivement introduits dans les menus (riz, céréales, pommes...)
- Les repas sont cuisinés sur place et sont « fait maison »

- Les enfants sont invités à goûter de tout, sans jamais être forcés.

b) Le public concerné et lieu de fonctionnement

La pause méridienne concerne tous les enfants de la commune, scolarisés dans à l'école communale Jean-Marie Boëffard et Sacré-Cœur.

Le repas se déroule dans le restaurant scolaire municipal. Sa capacité d'accueil est de 220 enfants.

c) Inscriptions et encadrement

Les enfants sont pris en charge dès la fin des cours à 12h00 à l'école Jean-Marie Boëffard et à 11h45 à l'école Sacré-Cœur, par des animateurs diplômés, en respectant le taux d'encadrement suivant :

1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans

Afin de s'organiser et de respecter les taux d'encadrement, il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants (via le portail famille, par mail ou par téléphone) à l'avance. Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher à l'issue de la matinée sont automatiquement pris en charge par l'équipe encadrante.

d) Horaires et tarifs

La pause méridienne commence à 12h00 et se termine à 13h45 pour l'école Jean-Marie Boëffard.

La pause méridienne commence à 11h45 et se termine à 13h30 pour l'école Sacré-Cœur.

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial de la manière suivante :

QF	Tarif par repas et par enfant
- 650 €	3,40 € dont 2,18 € dédié à l'encadrement et l'animation
de 651 à 951 €	3,45 € dont 2,21 € dédié à l'encadrement et l'animation
de 951 à 1250 €	3,50 € dont 2,24 € dédié à l'encadrement et l'animation
+ de 1250 €	3,55 € dont 2,17 € dédié à l'encadrement et l'animation

e) L'hygiène, le soin, la santé

▪ **L'hygiène**

L'équipe veille à la bonne hygiène sanitaire des enfants, notamment au lavage des mains :

- après chaque sortie à l'extérieur
- avant et après chaque repas
- après chaque passage aux toilettes.

Une douche, du linge et des vêtements de rechanges sont à disposition dans les écoles, en cas de petits accidents ou chutes malencontreuses.

▪ **Le soin, la santé**

Les écoles et le restaurant scolaire sont équipés d'une trousse pharmacie, placée en hauteur, qui contient le matériel et les produits pouvant assurer les premiers secours et les soins de blessures bénignes.

Les soins et le suivi médical est assuré par le responsable ou un membre de son équipe autorisé, titulaire de l'attestation de formation « Prévention et secours civique de niveau I ».

En cas d'urgence, le responsable met en œuvre toutes mesures médicales (appel des secours, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Les enfants qui ont des allergies ou intolérances alimentaires bénéficient d'un repas modifié ou différent à condition que soit mis en place un P.A.I.

f) L'organisation dans l'espace

▪ **Espace des enfants**

La salle d'activité (bibliothèque et garderie) est aménagée de façon à ce que les enfants puissent y vivre de façon la plus autonome possible :

- Matériel utilisés fréquemment par les enfants rangés à leur hauteur
- Divers coins de jeux (tables pour jeux et dessins, coussins/tapis pour coin détente)

Les tables, chaises/bancs et sanitaires du restaurant scolaires sont à des hauteurs différentes selon l'âge des enfants.

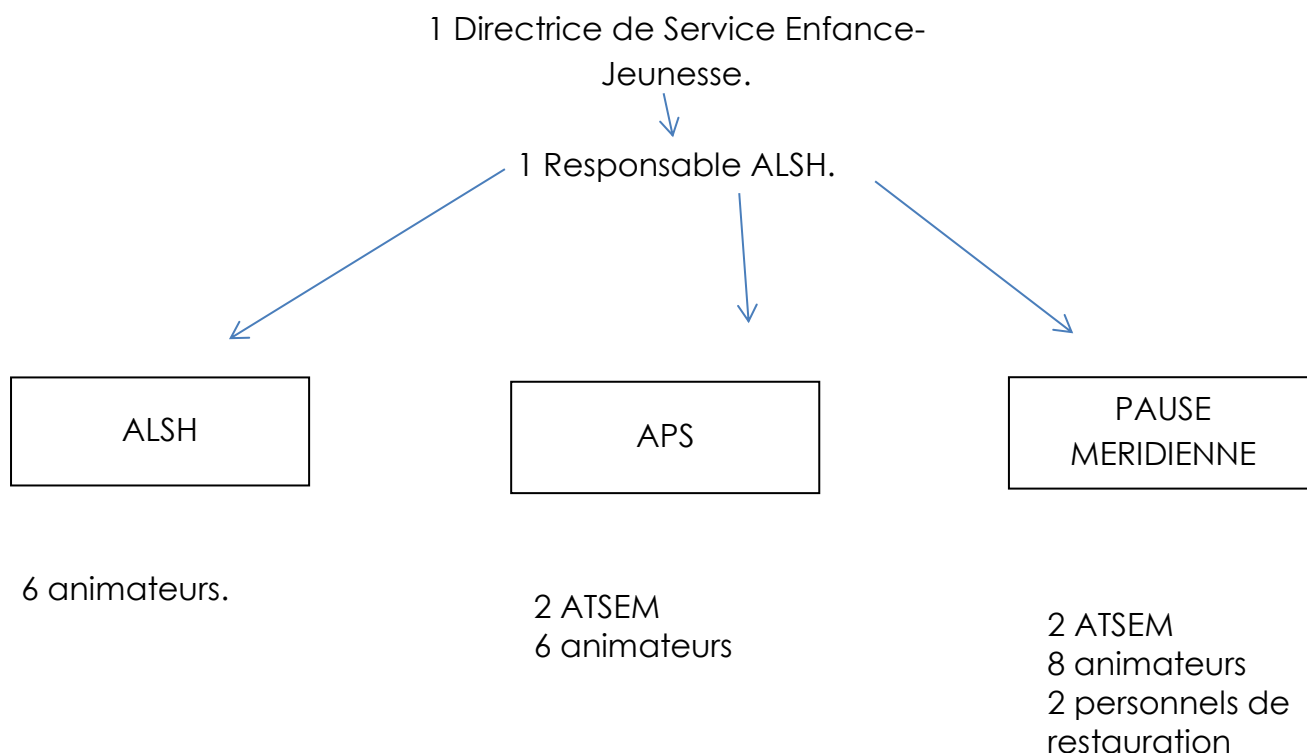
▪ **Espaces réservés aux adultes**

La cuisine est exclusivement réservée au personnel de restauration.

4. Le personnel pédagogique et son fonctionnement

L'équipe pédagogique varie en fonction des différents temps péri ou extrascolaires :

a) Organigramme du Service Enfance



Afin d'organiser au mieux le service, le responsable met en place différents temps de réunion avec son équipe d'encadrement :

- **Toutes les 6 semaines:** Temps de bilan, d'échanges et de réflexion autour du fonctionnement et du projet pédagogique
- **Ponctuel :** réunion en fonction des besoins de l'équipe ou pour l'organisation d'évènements exceptionnels.

Ces temps de rencontre réguliers sont mis en place dans le but d'échanger fréquemment sur le fonctionnement de la structure, de l'ajuster et de l'adapter en fonction du public et de ses besoins.

C'est l'occasion pour chaque membre de l'équipe d'exprimer son point de vue, de partager ses connaissances, ses difficultés, de faire le point sur sa pratique.

b) Le rôle du directeur

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du projet éducatif de l'organisateur.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le(s) animateur(s).

À partir du cadre fixé par le projet éducatif (projet de l'organisateur), le directeur de l'accueil de mineurs élabore le **projet pédagogique**. Ce document est **spécifique aux caractéristiques de chaque accueil** et **résulte d'une préparation collective**. Il **traduit l'engagement d'une équipe pédagogique** dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance** entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs **sur les conditions de fonctionnement** et **sert de référence tout au long de l'action**.

Le projet permet de **donner du sens** aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à **construire la démarche pédagogique**.

c) Le rôle et les compétences de l'animateur

L'animateur a pour fonction de concevoir, organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, sportives, éducatives et collectives dans un but de distraction, de détente et d'apprentissage.

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sollicite sans forcer, il pose un cadre et sait le faire respecter.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité, il sait les respecter et les faire respecter.
- Il réagit aux événements avec calme et maîtrise de soi.
- Il sait résister à la fatigue physique et au bruit.

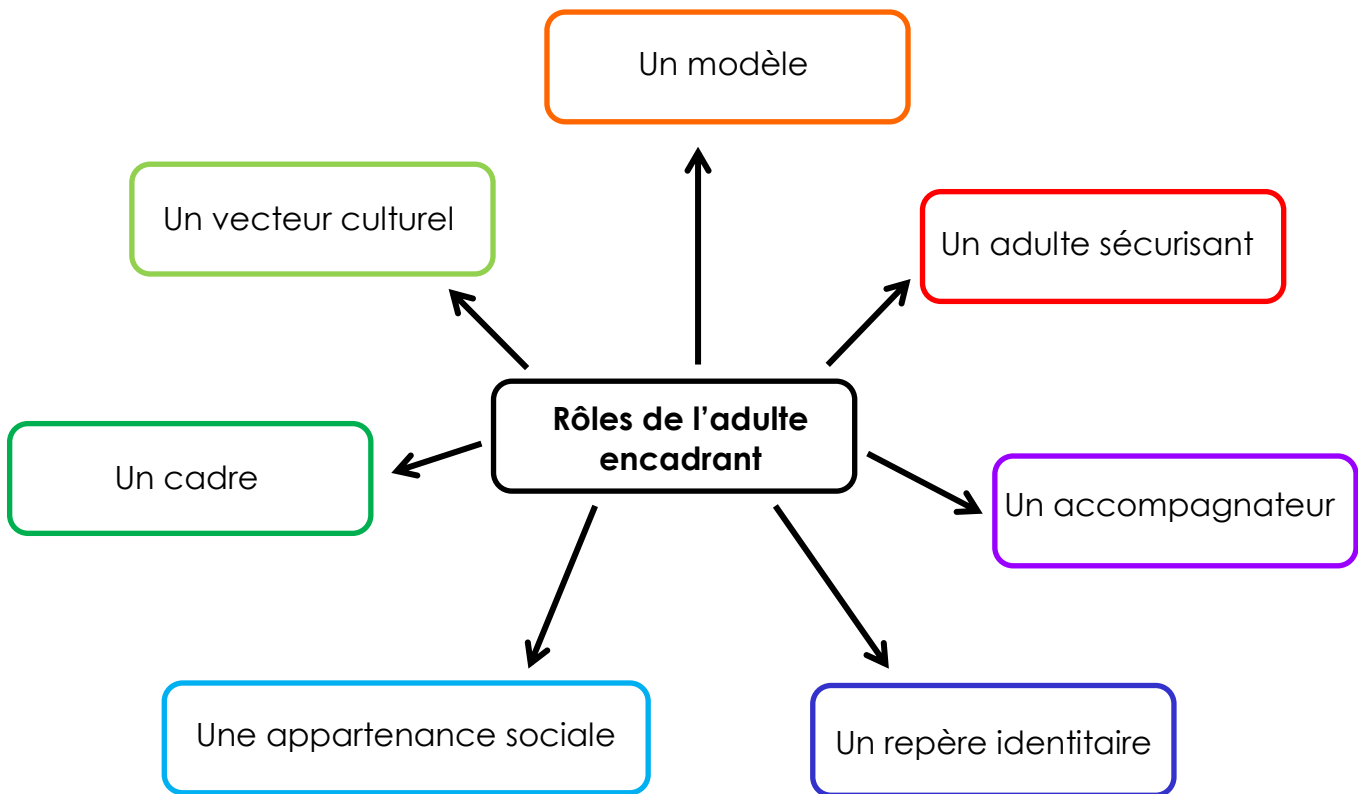
Avec ses collègues

- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il s'investit dans les préparations et réunions, et est capable de partager ses connaissances.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le directeur.
- Il est rigoureux dans l'organisation de son travail et a le sens des responsabilités.

Avec les parents

- Présent aux moments de l'accueil et du départ, il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

d) Les différents rôles de l'adulte encadrant



Un modèle

Le processus de répétition est assez souvent au cœur de la relation éducative. L'enfant apprend par imitation. L'adulte doit être un modèle pour les enfants. Il doit être exemplaire et avant tout respecter les consignes qu'il va donner.

Un adulte sécurisant

On peut définir le sentiment de confiance comme le fait d'une relation où chacun se sent en sécurité, où la relation à l'autre est faite de respect mais pas de rapport de force. Ce sentiment est essentiel lorsqu'il s'agit de transmettre des règles, des lois, des apprentissages.

Ce sentiment de confiance s'acquiert davantage dans les actes que dans les paroles, se construit au fur et à mesure des expériences communes. Il s'établit sur la base de certaines règles :

- **la fiabilité** : c'est le fait que, globalement, l'enfant peut compter sur l'adulte.
- **la lisibilité** : les choses sont dites, expliquées, claires afin d'éviter les points d'interrogation.

- **le respect** : cette notion peut se résumer par les précepte « Ne fais pas à l'autre ce que tu n'aimerais pas qu'il te fasse. »
 - ⇒ en premier lieu, apprendre à l'enfant à se respecter lui
 - ⇒ en second lieu, apprendre le respect des autres : l'enfant ne respectera l'adulte, ses pairs, ...que si lui-même est respecté.
- **le dialogue** : c'est à travers lui que s'exprime la fiabilité, la lisibilité et le respect.

Un accompagnateur

Le rôle de l'adulte encadrant est d'amener l'enfant à devenir un adulte autonome tout en lui apportant la sécurité dont il a besoin.

Un repère identitaire

Une identité « suffisamment forte » d'un enfant se construit essentiellement via le regard des autres, des interactions qu'ils ont avec lui. Ce sont ces échanges qui vont permettre à un enfant de prendre conscience de lui, de sa parole, de son incidence sur le monde, de sa place dans celui-ci.

Une appartenance sociale

Il s'agit de développer une appartenance positive : avoir conscience de sa place au sein d'un groupe en étant respecté et en respectant les autres.

Un cadre

L'adulte encadrant est celui qui donne le cadre – les interdits, les règles – différents du cadre familial.

La frustration, l'interdit doivent intervenir à bon escient, être justifiés.

L'adulte encadrant est également celui qui permettra à l'intérieur de ce cadre de laisser l'enfant réaliser ces expériences.

Un vecteur culturel

L'adulte encadrant transfère une culture différente de celle de la famille avec ses propres valeurs, notamment en termes de comportements alimentaires.

e) Accompagnement des animateurs stagiaires

Afin d'offrir une qualité de stage aux animateurs en formation, l'accueil de loisirs n'accueille pas plus de deux animateurs en cours de B.A.F.A.

L'accompagnement des animateurs stagiaires se fait en trois temps :

- *Avant le stage pratique*
 - ↳ évaluation avec le stagiaire des compétences acquises en stage de base et celles à développer au cours du stage pratiques
 - ↳ rédaction d'objectifs pour la durée du stage

- *Pendant le stage pratique*
 - ↳ accompagnement du stagiaire dans la mise en place de ses activités
 - ↳ mise en place d'un binôme avec un animateur BAFA diplômé
 - ↳ points réguliers sur la pratique du stagiaire (difficultés rencontrées, solutions...)
 - ↳ mise à disposition d'un fond documentaire

- *A la fin du stage pratique*
 - ↳ bilan de fin de stage, évaluation des objectifs fixés
 - ↳ échanges et conseils sur la suite de formation

Durant la durée de sa formation à l'accueil de loisirs, le stagiaire est considéré comme un animateur à part entière. Il possède les mêmes obligations quant au respect des règles de fonctionnement et l'attitude professionnelle à avoir auprès des enfants.

5. Règles de vie et de fonctionnement

Les règles de vie ont été rédigées en s'inspirant de la convention internationale des droits de l'enfant, sous forme de **droits et de devoirs** et concernent tous les temps péri et extrascolaire du Service Enfance. En fonction des temps, des règles de fonctionnement peuvent être différentes.

Pour être efficaces et compris clairement par les enfants, les rappels à la règle ne seront pas multipliés et les **sanctions appliquées de la même façon par l'équipe encadrante** : un même comportement, une même action. Néanmoins, sera apprécié l'âge des enfants (maternels ou élémentaires) et l'intention de celui-ci avant de sanctionner, d'en informer les parents.

Pour être juste, il faut toujours chercher à savoir plutôt que croire.

En fonction du comportement de l'enfant (persistant, pas de changement observé), les sanctions apportées évolueront :

- ⇒ Rappel au règlement, dialogue/échanges avec le(s) enfant(s) concernés ;
- ⇒ Avertissements des parents ;
- ⇒ Convocation des parents par le responsable ;
- ⇒ Exclusion temporelle voire définitive.

Attitude des animateurs en cas de situation conflictuelle, non-respect des règles (Si possible, ANTICIPER, prévenir l'enfant avant, trouver des alternatives.)

1/ Prendre le (ou les) enfant(s) à l'**écart du groupe** pour résoudre la situation.

2/ **Observer**, écouter les enfants, décrire la situation d'une manière la plus objective possible, avec des mots neutres, pour un partage de l'information sans ambiguïté, **sans jugement. Rechercher la vérité**, évaluer la situation, le degré d'intention.

3/ Rester calme, faire preuve d'**empathie**. Sinon, passer le relais à un collègue.

4/ Faire un **rappel à la règle**, au droit qui n'a pas été respecté, en **exprimant un ressenti, un sentiment** ; expliquer et appliquer la sanction qui est associée en faisant preuve de **coopération**.

Les règles de vie qui concernent tous les temps péri et extrascolaires

- **J'ai le droit d'être respecté et d'être différent.**
- **Je dois respecter les autres et leurs différences.**
 - ↳ *Dialogue/échange entre les enfants concernés et l'animateur.*

- **J'ai le droit de m'exprimer**, de donner mon opinion et d'être écouté.
- **Je dois écouter l'opinion des autres**, la respecter, ne pas couper la parole et imposer mon opinion.
 - ↳ *Atelier débat/échange sur le respect, la liberté d'opinion et la liberté d'expression.*

- **J'ai le droit d'être protégé de la violence des autres.**
- **J'ai le devoir de ne pas être violent (insultes, coups)** et d'avertir un adulte pour protéger mes camarades de violence.
 - ↳ *Dialogue/échange entre les enfants concernés et l'animateur + Avertissement des parents.*

- **J'ai le droit de m'amuser, rire, chanter et j'ai le droit de ne rien faire et de me reposer.**
- **J'ai le devoir de ne pas gêner les autres qui s'amuse ou qui se reposent**, et je dois être sous la surveillance d'un adulte.
 - ↳ *Atelier débat/échange sur le respect et la liberté de chacun, présentation d'excuses au reste du groupe.*

- **J'ai le droit de participer aux activités.**
- **Je dois respecter le travail de l'animateur et le matériel mis à disposition.**
 - ↳ *Manque de respect de l'animateur et de son travail : Demande d'excuse auprès de l'animateur orale et/ou écrit + Avertissement des parents.*
Non-respect du matériel : réparation ou rachat du matériel abîmé, nettoyage de l'ensemble de la salle + Avertissement des parents.

Les 7 règles d'or du Restaurant Scolaire

comme les 7 jours de la semaine, les 7 merveilles du monde, les 7 boules de cristal...



1. **JE PEUX** avoir un temps de récréation avant et après l'école.

MAIS JE DOIS me préparer pour être à l'heure pour le départ.

SINON j'aurai moins de temps pour la prochaine récréation ou alors je n'en aurai plus de façon temporaire ou définitive, en fonction de mon comportement.



2. **JE PEUX** utiliser le matériel mis à ma disposition (livres, jeux).

MAIS JE DOIS respecter le matériel et le ranger quand je ne l'utilise plus.

SINON je ne pourrai plus utiliser le matériel ; je devrai réparer ou racheter le matériel que j'ai abîmé.



3. **JE PEUX** choisir de manger avec mes copains à table, discuter et rigoler avec eux.

MAIS JE DOIS respecter les autres et faire attention de ne pas parler trop fort.

SINON je ne pourrai plus avoir le choix de me placer où je veux.



4. **JE PEUX** ne pas m'entendre avec un camarade.

MAIS Je **DOIS** le respecter de la même façon que j'aimerais qu'il me respecte.

SINON je devrai présenter des excuses, faire des réparations si besoin et mes parents pourront être avertis de mon comportement.



5. **JE PEUX** me servir seul.

MAIS JE DOIS partager et faire attention aux autres.

SINON je ne pourrai plus me servir seul et je devrai demander l'autorisation à un adulte.



6. **JE PEUX** ne pas aimer un aliment.

MAIS JE DOIS goûter avant de dire que je n'aime pas parce que ça n'est peut-être pas cuisiné de la même façon qu'à la maison.



7. **JE PEUX** ne pas être d'accord avec un adulte.

MAIS JE DOIS respecter l'adulte de la même manière qu'il me respecte, et respecter les règles qu'il me donne.

SINON, en plus de devoir présenter des excuses, le responsable et mes parents seront avertis de mon comportement.